



Informez-vous librement, téléchargez l'application SUD Orano Recyclage



26 mai 2026

LE TRIBUNAL JUGE ILLÉGALE LA CONSIGNE GÉNÉRALE DE REFUS DES CONGÉS DES 3X8

Justice : Le tribunal judiciaire de Nanterre a ordonné la suspension de la consigne visant à refuser systématiquement les congés des salariés 3x8 pendant la période du préavis de grève.

LA CONSIGNE DE REFUS SYSTÉMATIQUE DES CONGÉS DES SALARIÉS EN 3X8 SUSPENDUE



Dans son ordonnance du 26 mai 2026, le juge rappelle notamment qu'un employeur :

« ne peut décider de refuser par avance à l'ensemble des salariés la prise de congés au seul motif du dépôt d'un préavis de grève »

Le tribunal considère également que cette consigne a porté :

« une atteinte manifestement illégale au droit aux congés payés des travailleurs »

et estime enfin que la mesure doit :

« être regardée comme une mesure discriminatoire emportant une atteinte manifestement illicite au droit de grève »

Le juge impose désormais à la Direction un examen individualisé des demandes de congés.

Cette décision ne signifie pas que tous les congés devront être acceptés. Elle rappelle qu'aucune consigne générale ne peut remplacer l'analyse de chaque situation et **qu'un refus doit être justifié individuellement.**

Les salariés concernés peuvent continuer à déposer leurs demandes de congés. Lorsque cela est possible, nous invitons chacun à les anticiper et à conserver les réponses obtenues.

Cette décision s'inscrit également dans un travail engagé depuis plusieurs années par SUD pour renforcer sa capacité à utiliser le droit lorsque cela devient nécessaire. Pour nous, défendre les salariés ne consiste pas uniquement à alerter mais aussi, lorsque les circonstances l'imposent, à agir et assumer les démarches utiles dans leur intérêt.

Canicule : En pleine canicule, plusieurs salariés alertent sur les conditions rencontrées dans les nouveaux vestiaires UP3, décrits comme très chauds et difficilement supportables. Après les difficultés liées au froid cet hiver, la situation interroge désormais sur l'adaptation de ces locaux aux fortes chaleurs, notamment avec des fenêtres fixes ne permettant aucune aération naturelle.

SUD a saisi la Direction afin de demander des mesures rapides et des réponses sur les moyens mis en place pour améliorer durablement la situation.

N'hésitez pas à nous signaler les difficultés rencontrées dans votre secteur. Ces remontées permettent aussi d'agir.

Casiers moto : Des casiers motos supplémentaires seront installés aux Murets aux alentours de juillet 2026.

BDESE : SUD vous propose de poursuivre ce tract par quelques informations issues de la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (**chiffres 2025 aux bornes de l'établissement**).

- **3720 salariés Orano R** (contre 3600 en 2024), dont **967 femmes** et **2753 hommes**,
- **19.9 %** de cadres,
- Un âge moyen de **43,3 ans** et une ancienneté moyenne de **15,9 ans**,
- **2760** salariés à temps plein,
- près de **1300** travailleurs de nuit,
- Le salaire de base le plus bas d'un salarié ayant entre 11 et 20 ans d'ancienneté **est de 2060 €**,
- Le salaire de base le plus bas d'un salarié ayant entre 31 et 40 ans d'ancienneté **est de 2489 €**.

À la suite de notre précédent tract sur l'égalité professionnelle chez **les cadres**, plusieurs salariés nous ont demandé si des écarts existaient également chez **les non-cadres**.

Les données 2025 montrent une situation contrastée selon les classifications. À titre d'exemple, **certaines présentent encore des écarts de salaire femmes/hommes**.

SUD poursuivra le suivi de ces chiffres au fil des années.

| Classification | Effectif Hommes | Effectif Femmes | Écart de salaire F/H |
|----------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| E10 | 140 | 47 | -4,5% |
| E9 | 286 | 140 | -5,9% |
| C6 | 250 | 76 | -8,2% |
| C5 | 523 | 205 | -2,2% |

Véhicule d'urgence : La Direction met à disposition un véhicule d'urgence permettant aux salariés utilisateurs des bus externes de quitter le site en cas d'urgence.

La demande est à effectuer auprès de la sécurité SERIS au bâtiment d'accès des Dunes. En cas de plusieurs demandes simultanées, la Direction s'est engagée à appeler un taxi.

Tenez la rampe ! Afin d'inciter les salariés à tenir la rampe, un système de signalétique dynamique a été installé.

SUD salue cette démarche et espère que des moyens de prévention concrets continueront d'être privilégiés plus largement sur les sujets santé, sécurité et conditions de travail régulièrement remontés par les élus en instance.

STE3 : Face au surcroît d'activité lié au transfert des fûts, **la Direction a privilégié le recours à un prestataire externe plutôt qu'au renforcement temporaire des effectifs par des recrutements CDD Orano Recyclage**.

Pourtant, **SUD a à plusieurs reprises défendu d'autres solutions en instance et par écrit**, estimant qu'elles auraient permis de renforcer durablement les compétences internes, soutenir les équipes du secteur et préparer l'avenir au-delà du besoin immédiat.

SUD a également saisi l'ASNR afin d'obtenir des clarifications sur la possibilité réglementaire de faire intervenir un prestataire au sein d'une même salle de conduite, notamment au regard des enjeux de sûreté, des responsabilités d'exploitation et de l'organisation opérationnelle.

SMS groupés : Après les difficultés rencontrées pour joindre le numéro vert lors de la tempête Goretti, la Direction a décidé de mettre en place un système d'alerte par SMS afin d'informer rapidement les salariés en cas d'évènement exceptionnel ou de difficultés d'accès au site.

Le dispositif reposera sur la base du volontariat avec possibilité d'enregistrer deux numéros de téléphone. Le formulaire d'inscription sera disponible sur intranet.

Accessibilité site – handicap : SUD a de nouveau alerté sur les délais et difficultés d'accès au site pour les salariés en situation de handicap, temporaire ou permanent.

Entre les entrées, les déplacements et l'accès à certaines zones, l'organisation actuelle **semble encore loin d'être pensée pour tous**.

SUD reviendra sur ce sujet lors du CSE du 28 mai afin qu'il soit davantage pris en compte et traité avec le niveau de priorité qu'il mérite.

Contactez-nous au **06.03.17.05.15** ou au **06.75.38.74.79** ou via **sud.anc.lahague@gmail.com**

